
Mise en ligne le 17/02/2026

Bois d'Arcy



Rapport d'Orientation Budgétaire 2026

Conseil municipal
12 février 2026

Le ROB : Rapport d'Orientation Budgétaire

Préalablement au vote du budget primitif, le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation.

- **Objectifs du ROB**

- Discuter des orientations budgétaires de la Commune
- Informer sur la situation financière

- **Dispositions légales**

- Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des collectivités locales.
- En cas d'absence de DOB : toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale.

Le ROB : Rapport d'Orientation Budgétaire

Rapport d'orientation budgétaire

- Contexte économique national et les orientations du projet de loi de finances
- Orientations budgétaires envisagées : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes
- Engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une précision des recettes et des dépenses
- Structure et gestion de la dette contractée
- Structure des effectifs et son évolution prévisionnelle ainsi que celle des dépenses de personnel

Si le ROB se veut le plus précis possible, il n'est pas l'égal d'un rapport de présentation de budget 2026 ou du compte administratif 2025. Il convient donc de garder un regard distancié sur les éléments du présent rapport.

Contexte économique international et national

Contexte international et national : résilience mais incertitudes élevées

- **Croissance mondiale stable mais modérée** : 3,3 % en 2026 (après 3,3 % en 2025)
 - **États-Unis** : politique monétaire plus prudente de la Fed ; risques inflationnistes liés aux droits de douane
 - **Asie** : ralentissement progressif en Chine ; incertitudes au Japon liées au changement de gouvernement
 - **Risques persistants** : tensions géopolitiques (Russie, Moyen-Orient), effets différés des hausses tarifaires
 - **Facteurs de soutien possibles** : détente commerciale, relance allemande, effort de défense européen
- 👉 **Message clé** : une économie mondiale résistante, mais exposée à des chocs externes encore importants

Zone euro et France : croissance contrastée

- **Zone euro** : croissance attendue à 1,2 % en 2026 (après 1,3 % en 2025)

- Croissance hétérogène :
 - Espagne : dynamique soutenue (+2,9 %)
 - Allemagne et Italie : activité encore faible en 2025

- **Relance allemande attendue en 2026** (+1,3 %) avec effets d'entraînement positifs

- **France** :
 - Croissance résistante mais modérée (+0,9 %)
 - Fragilités structurelles : déficit commercial, coût de l'énergie, investissement privé contraint
 - Dépendance accrue aux aléas internationaux

👉 **Message clé** : la France se situe dans la moyenne basse de la zone euro, avec une reprise encore fragile

Inflation et politique monétaire : normalisation progressive

➤ Zone euro (2026) :

- Inflation globale : 1,9 % (proche de la cible BCE)
- Inflation sous-jacente : 2,2 %, tensions persistantes dans les services

➤ Politique monétaire BCE :

- Taux stables depuis juin 2025
- Orientation prudente : désinflation maîtrisée sans casser la croissance

➤ France :

- Inflation attendue à 1,7 % en 2026
- Effets favorables : euro fort, baisse des prix de l'énergie, modération salariale
- Mais dégradation du marché de l'emploi (4 trimestres consécutifs de baisse)

👉 **Message clé** : inflation contenue et taux stabilisés, mais contexte social et emploi plus tendus

Finances locales : situation contrastée et vigilance accrue

- **Recettes 2024** : +2,7 %, en ralentissement (TVA quasi stable)
- **Dépenses** : +4,1 %, tirées par la masse salariale du bloc communal
- **Épargne en recul** :
 - Épargne brute : 14,6 % (-7,5 %)
 - Épargne nette : -8,9 %
- **Investissement toujours dynamique** :
 - Cycle électoral, transition écologique, nouvelles compétences
- **Endettement en hausse** :
 - Encours : 194,5 Md€
 - Capacité de désendettement moyenne maîtrisée (5,2 ans), mais disparités croissantes
- **À partir de 2026** : contribution accrue des collectivités au redressement des finances publiques, concours de l'État stabilisés

👉 **Message clé** : une situation globale encore soutenable, mais des marges de manœuvre qui se réduisent et des risques budgétaires à anticiper.

Projet de Loi des finances publiques 2026

Loi de Finances 2025



14/10/2025

Dépôt à l'Assemblée nationale du projet de loi de Finances pour 2026



23/12/2025

Projet de loi de finances spéciale adopté au Parlement, en application de l'article 45 de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) afin d'assurer la continuité des services publics et pouvoir gérer une situation provisoire jusqu'à l'adoption de la loi de finances pour 2026



Novembre-Décembre 2025

21/11/2025 Rejet du volet « recettes » du projet de loi par l'Assemblée nationale

15/12/2025 Adoption par le Sénat en première lecture, avec quelques modifications

19/12/2025 La Commission mixte paritaire n'est pas parvenue à un accord sur le texte



Janvier 2026

08-09/01/2026 retour du texte devant l'Assemblée nationale puis examen en nouvelle lecture du **13-23/01/2026**

Loi de Finances 2026



Mardi 20/01/2026 – Engagement de responsabilité du Gouvernement par l'utilisation du 49-3 devant l'Assemblée nationale sur la première partie du projet de loi de finances pour 2026 (partie recettes).

Deux motions de censure ont été déposées ce mardi.

Vendredi 23/01/2026 – Les deux motions de censure sur la première partie ont été rejetées. Par conséquent, la première partie du projet de loi de finance 2026 est considérée comme adoptée en nouvelle lecture.

Vendredi 23/01/2026 - Engagement de responsabilité du Gouvernement par l'utilisation du 49-3 engageant la responsabilité devant l'Assemblée nationale sur la deuxième partie du projet de loi de finances pour 2026 (partie dépenses).

Deux motions de censure ont été déposées ce vendredi.

Loi de Finances pour 2026

Les mesures pour les Particuliers, Entreprises et Etat

Loi de Finances 2026 : cadrage macro et effort sur les collectivités

- **Déficit public** : -4,7 % du PIB en 2026 (après -5,1 % en 2025)
👉 Objectif confirmé : retour sous 3 % du PIB en 2029
- **Hypothèses macro** :
 - Croissance : 1 %
 - Inflation : 1,3 %
- **Effort demandé aux collectivités** :
 - Gouvernement : ≈ 5 Md€
 - Estimation AMF : > 8 Md€
- **Justification de l'État** :
 - Dépenses locales = 20 % de la dépense publique
 - Progression 2025 encore supérieure à l'inflation (+2,2 %)

👉 **Message clé** : une trajectoire budgétaire contrainte, avec une pression accrue sur les finances locales dès 2026.

Mesures fiscales pour les particuliers : contribution accrue des ménages

- **Gel du barème de l'impôt sur le revenu**
 - **Reconduction de la contribution différentielle sur les hauts revenus (CDHR)**
 - Taux moyen minimum de 20 % pour les foyers les plus aisés
 - **Fiscalité du patrimoine :**
 - Nouvelle taxe sur les actifs financiers des holdings (hors actifs professionnels)
 - **Retraites :**
 - Remplacement de l'abattement de 10 % par un abattement forfaitaire
 - Objectif : cibler davantage les retraités aisés
 - **Autres mesures :**
 - Suppression de certaines réductions d'impôt (frais de scolarité, IJ ALD)
 - Fiscalité renforcée sur tabac et vapotage
 - Assouplissement du dispositif « Coluche » (plafond porté à 2 000 €)
- 👉 **Message clé** : un PLF orienté vers une contribution renforcée des ménages les plus favorisés et une rationalisation des niches fiscales

Entreprises et dépenses de l'Etat : ciblage et priorités nationales

Entreprises

- **Prolongation de la surtaxe sur les bénéficiaires des grands groupes**
- **Allègement pour PME / ETI :**
 - Reprise de la suppression de la CVAE (extinction en 2028)
- **TVA :**
 - Relèvement du seuil de franchise à 37 500 €
 - Maintien du seuil spécifique à 25 000 € pour les travaux immobiliers
- **Lutte contre la concurrence déloyale :**
 - Taxe de 2 € sur les petits colis hors UE
- **Recentrage des aides aux entreprises (économie > 1,5 Md€)**

Entreprises et dépenses de l'Etat : ciblage et priorités nationales

Dépenses de l'État

- Dépenses de l'État : **501 Md€ en 2026** (+10,5 Md€)
- Priorités renforcées :
 - **Défense** (+6,7 Md€)
 - Sécurité, Justice, Éducation, Recherche, Transition écologique
- Maîtrise sur les autres crédits :
 - Rationalisation des interventions
 - -3 000 emplois (hors enseignants)

👉 **Message clé** : soutien ciblé à l'activité économique et montée en puissance des missions régaliennes, dans un cadre global de maîtrise de la dépense.

Loi de Finances pour 2026

Les mesures pour les Collectivités locales

Un contexte global d'« effet ciseau »

- **Ressources stabilisées ou en recul** (DGF, TVA, compensations)
- **Dépenses de fonctionnement dynamiques**, notamment :
 - masse salariale
 - inflation résiduelle
 - transition écologique
- **Hausse des prélèvements et contributions** demandées aux collectivités

👉 Message clé : des **marges de manœuvre durablement réduites** pour les budgets locaux

Les collectivités mises à contribution dans le redressement des comptes publics

- Contribution financière accrue des collectivités à l'effort national
- Poids des collectivités :
 - 20 % de la dépense publique
 - faible part du déficit et de la dette
- Logique gouvernementale : ralentir la dynamique de dépense locale

👉 Message clé : **un changement de paradigme** dans les relations financières État / collectivités

Promesse gouvernementale : simplification et « nouvel acte de décentralisation »

- Engagement d'un **chantier de simplification normative**
 - Objectifs affichés :
 - simplifier la réglementation
 - alléger les contraintes pesant sur les élus
 - Promesse encore peu **concrétisée à ce stade**
- 👉 Message clé : une contrepartie annoncée, mais **incertaine dans sa mise en œuvre**

Concours financiers de l'Etat : stabilité affichée, tension réelle

➤ Prélèvements sur recettes (PSR) :

- ≈ 50 Md€ en 2026
- 92 % des concours financiers de l'État

➤ Gel de la DGF à son niveau de 2025

➤ Renforcement de la péréquation :

- DSR : +150 M€
- DSU : +140 M€

➤ Financement par **baisse de la dotation forfaitaire**

👉 Message clé : redistribution interne accrue, au **détriment des dotations de base**

Variables d'ajustement et compensations : nouvelles diminutions

- **Minoration des variables d'ajustement :**
 - -527 M€ en 2026
 - **Baisse de 25 % de la compensation des valeurs locatives industrielles**
 - Impact renforcé sur les territoires industrialisés
 - Logique de recentrage des compensations jugées trop dynamiques
- 👉 Message clé : **des pertes ciblées mais durables** pour certains territoires

Investissement local : simplification mais moyens en recul

- **Création du Fonds d'Investissement pour les Territoires (FIT) :**
 - fusion DETR / DSIL / DPV
 - gestion préfectorale
- Enveloppe 2026 : **1,4 Md€** (contre 1,6 Md€ en 2025)
- Stabilité départementale des enveloppes ($\pm 3\%$)
- **Fonds vert** en forte baisse :
 - 650 M€ en 2026 (2 Md€ en 2023)

👉 Message clé : simplification bienvenue, mais **capacité d'investissement affaiblie**.

TVA, FCTVA et fiscalité économique : stabilisation contrainte

- **Gel des fractions de TVA** affectées aux collectivités
- Indexation sur l'inflation et non plus sur la dynamique de TVA
- **Réforme du FCTVA :**
 - recentrage strict sur les dépenses d'investissement
 - montant 2026 : 7,8 Md€
- **Suppression anticipée de la CVAE** pour les entreprises (2028)
 - compensation maintenue par TVA

👉 Message clé : des recettes **plus prévisibles mais moins dynamiques**

DILICO 2 : un effort fortement amplifié

- **Montant doublé** : 2 Md€ en 2026
- Élargissement du nombre de collectivités contributrices
- Répartition par niveau :
 - communes, EPCI, départements, régions
- Prélèvements possibles sur :
 - fiscalité
 - TVA
 - DGF
- **Plafond** : 2 % des RRF

👉 Message clé : un **outil central de contribution financière des collectivités**

DILICO 2 : des conditions de reversement plus strictes

- **Durée de reversement portée à 5 ans**
 - Part non reversée portée à 20 %, dédiée à la péréquation
 - Reversement conditionné à l'évolution des dépenses locales :
 - respect de la trajectoire → reversement intégral
 - dépassement → reversement partiel ou nul
 - Logique de **pilotage des dépenses locales par l'État**
- 👉 Message clé : un dispositif qui **contraint la gestion budgétaire locale**

DILICO 2 : derniers votes politiques

Lors du débat budgétaire 2025-2026, le dispositif de lissage conjoncturel renforcé « DILICO 2 » a été au cœur des arbitrages entre l'Assemblée nationale et le Sénat.

En commission à l'Assemblée, les députés ont initialement rejeté le renforcement du mécanisme, jugé trop contraignant et étendu (avec un montant proposé de 2 Md€ et des modalités durcies) : la commission des finances a supprimé le dispositif en novembre 2025 avant la première lecture.

Au Sénat, les sénateurs ont ensuite considérablement revu à la baisse les contributions, exonérant notamment les communes du prélèvement et réduisant l'effort des intercommunalités et des départements, tout en adaptant les modalités de reversement.

Dans **la copie gouvernementale issue du 49.3 et des arbitrages parlementaires de janvier 2026, les communes restent exonérées du DILICO**, les intercommunalités et départements voient leurs contributions réduites (par rapport aux 2 Md€ initiaux) et les modalités de reversement sont allégées, avec une part moindre affectée à la péréquation.

👉 Message clé : le DILICO 2 a été l'objet d'intenses négociations politiques, avec un **affaiblissement notable du dispositif par les parlementaires** (exonération des communes, montants réduits, reversements assouplis) par rapport à la version initiale du gouvernement.

Nouvelles pressions structurelles sur les dépenses locales

➤ **Hausse continue du taux CNRACL :**

- 37,65 % en 2026
- coût estimé : +1,2 Md€ non compensés

➤ **Fiscalité environnementale renforcée :**

- TGAP déchets
- taxe sur plastiques non recyclés

➤ Ajustements fiscaux (valeurs locatives, IFR, foncier agricole)

👉 **Message clé de conclusion ROB :**

👉 **Un cadre financier plus contraint, des charges structurelles en hausse et une exigence accrue de pilotage budgétaire dès 2026.**

Les orientations budgétaires 2026



Introduction

Les orientations budgétaires 2026 et les priorités de la Ville s'inscriront dans la continuité de la feuille de route du mandat actuel. A l'issue des élections municipales du mois de mars prochain, ces orientations pourront être amendées, dans un budget supplémentaire, pour tenir compte des orientations de la nouvelle équipe municipale.

Le rapport d'orientations budgétaires 2026 se réalise dans un contexte national encore incertain. La loi de Finances 2026 n'étant pas votée à ce jour, nous établirons nos perspectives sur des éléments connus et sur les engagements pluriannuels inscrits.

Pour ce faire l'exercice 2026 restera orienté principalement sur :

- Des développements et maintiens de services à la population malgré des contraintes financières imposées par l'Etat qui s'accroissent notamment par une ponction augmentée sur nos recettes et une seconde année d'augmentation du taux employeur de la CNRACL.
- L'effort important d'investissement (25 M€ investis entre 2020 et 2024, plus 8,6 M€ estimé en 2025) se poursuivra en 2026 avec 7,8 M€ qui reprendront la finalisation des opérations en cours de réalisation à l'image de la requalification des rues du Quartier de la Tremblaye.
- Le budget primitif sera élaboré sans augmentation des taux d'imposition, comme c'est le cas depuis 2014 mais avec un nouvel emprunt.
- Un volet « vert et durable » avec l'amélioration des sources énergétiques de nos bâtiments (nouvelles chaudières, rénovation de bâtiments...).

La situation financière de la commune de Bois d'Arcy

L'épargne brute, aussi appelée « capacité d'autofinancement brut »

est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Cette épargne a vocation à couvrir en priorité le remboursement de la dette et financer une partie des dépenses d'investissement.

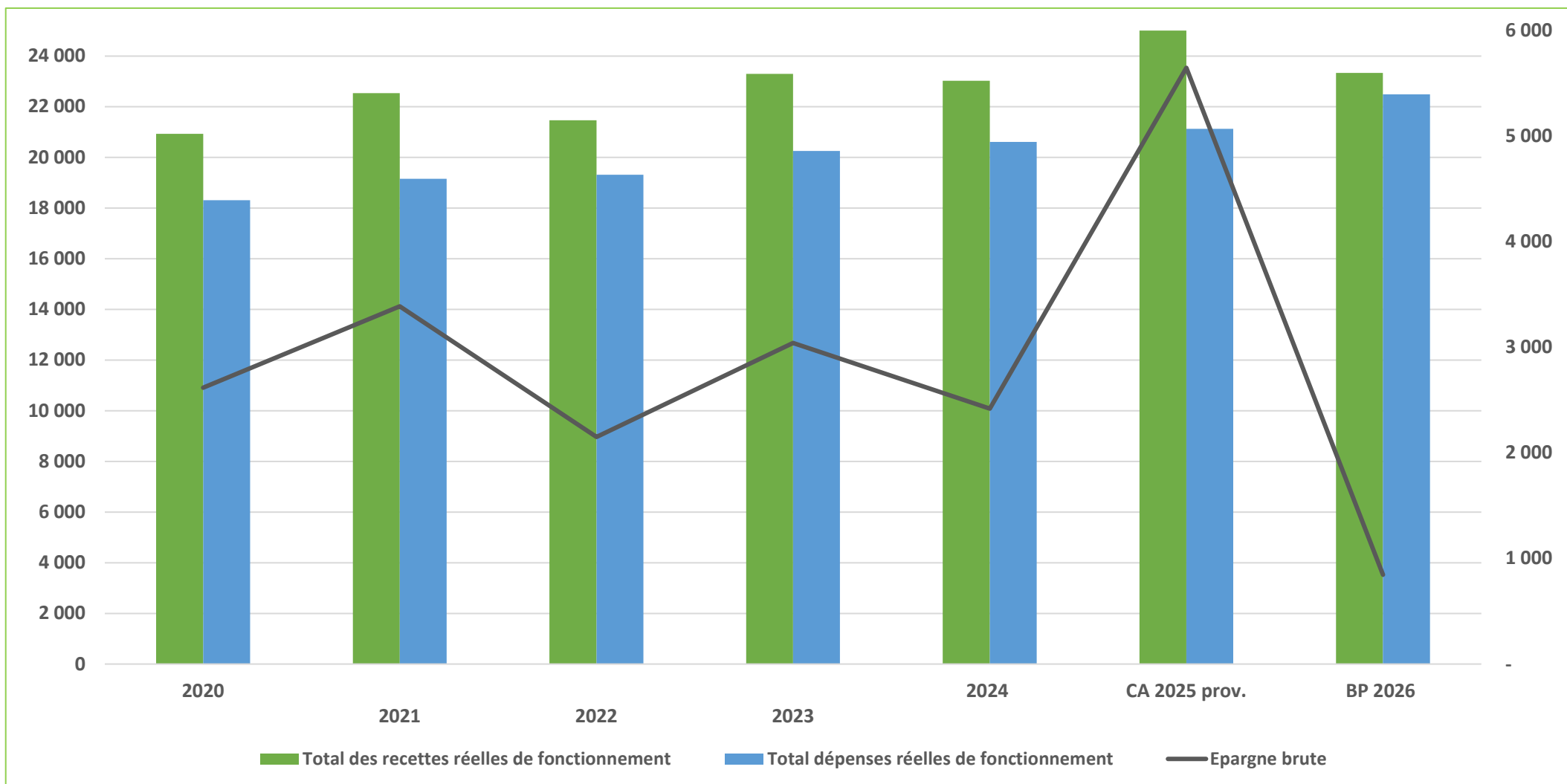
L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour financer les équipements bruts après remboursement du capital de la dette.

Le taux d'épargne brute correspond au rapport de l'épargne brute sur les recettes réelles de fonctionnement. Ce taux représente la part des recettes de fonctionnement pouvant être consacrée au remboursement de la dette et/ou pour investir.

	2020	2021	2022	2023	2024	CA 2025 prov.	2026
EPARGNE BRUTE (autofinancement brut)	2 617 k€	3 390 k€	2 151 k€	2 986 k€	2 420 k€	5 711 k€	846 k€
Taux d'épargne (autofinancement)	12,51%	15,04%	10,02%	12,85%	10,51%	21,27%	3,62%
EPARGNE NETTE (autofinancement net)	1 900 k€	2 645 k€	1 330 k€	2 079 k€	1 518 k€	4 844 k€	24 k€

Epargne brute (en k€)

Forte augmentation de l'épargne brute dû principalement aux cessions de terrains réalisées



Structure de la dette communale

Encours global	01/01/2026	
Capital restant dû	9 774 K€	
Encours taux fixe	8 481 K€	86,77 %
Encours Taux Variables/Révisibles	1 293 K€	13,23 %
Encours Structuré	0 K€	0,00 %
Annuité	1 039 K€	
Amortissement du capital	855 K€	
Intérêts*	184 K€	
ICNE* contrats	55,23 K€	
Taux moyen annuel 2026	1,92 %	
Taux actuariel	1,96 %	
Durée de vie moyenne	7 ans, 10 mois	
Durée de vie résiduelle	20 ans, 6 mois	
Nombre de contrats	13	

**Taux actuariel estimé sur la base des données de marché (forwards et volatilités) en date de rapport*

La dette s'élève à 9 774 K€ répartis sur 13 emprunts, soit un encours moyen de 752 K€. Elle est constituée de 86,77 % d'encours à taux fixe, de 13,23 % d'encours à taux variable et de 0,00 % d'encours structurés.

La durée de l'encours est de 7 ans, 4 mois, alors que la durée de vie résiduelle est de 20 ans, 6 mois. Pour rappel, une durée de vie de l'encours courte est un indicateur de gestion positif.

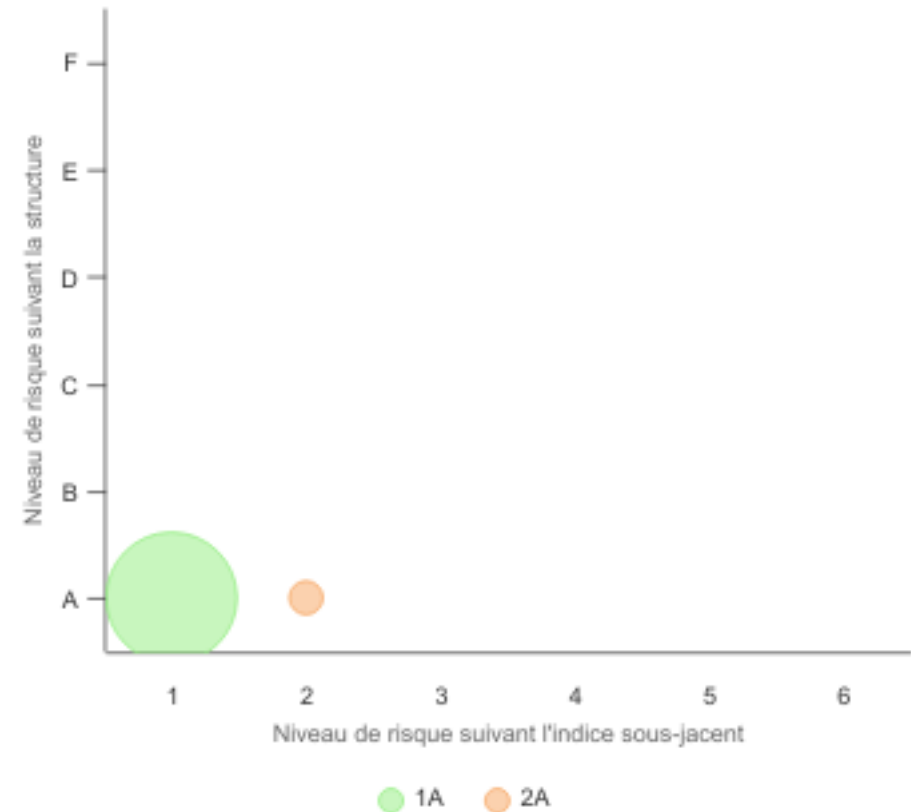
Le taux moyen représente le coût de la dette, sur l'exercice budgétaire 2026 il s'élève à 1,92 % (évaluation sur la base des anticipations de marché au 01/01/2026).

Le taux actuariel, qui représente le coût de la dette jusqu'à extinction, est estimé à 1,96 %. Le différentiel entre le niveau du taux moyen et le taux actuariel mesure le risque de taux sur les contrats.

Structure de la dette communale

Le graphique ci-contre représente la répartition de l'encours par niveau de classification. Les encours les moins risqués (dont la charge d'intérêts est la moins volatile) sont classés en bas à gauche, le niveau de risque augmente vers le haut (type de formule) et vers la droite (type de sous-jacent).

Classification de l'encours au 01/01/2026 en fin de journée selon la charte Gissler



Catégorie	Encours au 01/01/2026	%
1 - A	7 827 K€	80,08 %
2 - A	1 947 K€	19,92 %
Total	9 774 K€	100 %

80,08 % de l'encours de la dette est classée en 1-A dans la Charte Gissler.

Encours de la dette communale au 31/12/2026

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Encours moyen au 31/12	7 419 203	9 399 195	9 844 903	8 961 413	10 059 898	9 178 649	10 356 776
<i>dont nouvel emprunt</i>		2 725 000	1 275 000		2 000 000		2 000 000
Capital payé sur la période	717 208	745 008	829 292	883 490	901 515	866 288	821 872
Intérêts payés sur la période	202 252	170 745	171 961	192 566	188 439	207 687	164 251
Annuité payée sur la période	919 460	915 753	1 001 253	1 076 056	1 093 954	1 073 975	986 123

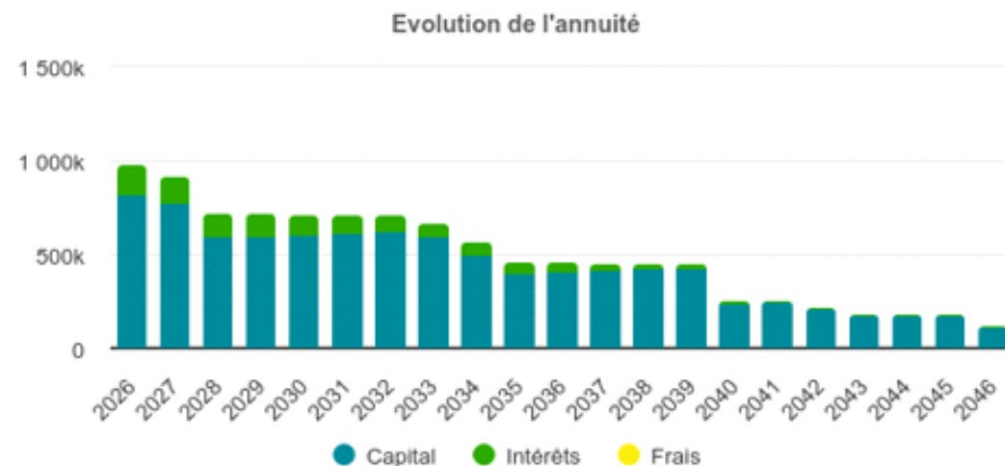
habitants (1)	15 273	15 366	15 468	15 184	15 882	16 380	16 718
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Dette en euros par habitant au 31/12/N	486	612	636	590	633	560	619
Moyenne de la strate *	877	859	816	820	822		

(1) Source Insee Population de référence au 1er janvier 2023 en vigueur au 1er janvier 2026

* site Collectivités locales

Extinction de la dette au 31/12/2026

Ex.	Encours début	Annuité	Intérêts	Taux moy.	Taux act.	Amort.	Solde
2026	9 178 648,59	986 123,36	164 251,06	1,84%	1,88%	821 872,30	986 123,36
2027	8 356 776,29	918 118,68	144 609,95	1,66%	1,82%	773 508,73	918 118,68
2028	7 583 267,56	724 429,93	130 418,15	1,64%	1,78%	594 011,78	724 429,93
2029	6 989 255,78	720 967,73	120 451,34	1,65%	1,78%	600 516,39	720 967,73
2030	6 388 739,39	717 530,62	110 328,00	1,65%	1,79%	607 202,62	717 530,62
2031	5 781 536,77	714 093,48	100 016,73	1,66%	1,80%	614 076,75	714 093,48
2032	5 167 460,02	710 663,19	89 518,02	1,66%	1,81%	621 145,17	710 663,19
2033	4 546 314,85	673 886,09	78 804,69	1,67%	1,83%	595 081,40	673 886,09
2034	3 951 233,45	571 489,70	68 931,33	1,66%	1,84%	502 558,37	571 489,70
2035	3 448 675,08	462 860,41	59 817,99	1,62%	1,83%	403 042,42	462 860,41
2036	3 045 632,66	461 086,06	51 075,70	1,55%	1,78%	410 010,36	461 086,06
2037	2 635 622,30	459 311,71	42 111,75	1,44%	1,72%	417 199,96	459 311,71
2038	2 218 422,34	457 537,36	32 918,30	1,28%	1,63%	424 619,06	457 537,36
2039	1 793 803,28	455 763,11	23 487,21	1,01%	1,49%	432 275,90	455 763,11
2040	1 361 527,38	260 900,38	16 417,69	0,86%	1,25%	244 482,69	260 900,38
2041	1 117 044,69	259 126,03	13 586,18	0,86%	1,27%	245 539,85	259 126,03
2042	871 504,84	223 334,48	10 776,06	0,87%	1,30%	212 558,42	223 334,48
2043	658 946,42	187 542,13	8 292,20	0,86%	1,33%	179 249,93	187 542,13
2044	479 696,49	185 767,78	5 887,65	0,83%	1,32%	179 880,13	185 767,78
2045	299 816,36	183 993,63	3 479,63	0,76%	1,30%	180 514,00	183 993,63
2046	119 302,36	120 559,66	1 257,30	0,56%	1,26%	119 302,36	120 559,66



Le budget général 2026 de la Ville

Equilibre budgétaire 2026

Section de fonctionnement

	Budget voté 2025	CA 2025 prév.	BP 2026
Dépenses de de fonctionnement	26 509 418 €	25 237 986 €	28 594 281 €
Atténuation de produits	534 691 €	472 446 €	720 000 €
Charges à caractère général	6 360 636 €	5 979 434 €	6 555 000 €
Charges de personnel	12 555 800 €	12 479 956 €	12 884 000 €
Autres charges de gestion courante	2 140 068 €	1 966 088 €	2 004 000 €
Charges financières	232 000 €	194 564 €	170 000 €
Autres dépenses réelles de fonctionnement	20 000 €	9 298 €	160 000 €
Virement à la section d'investissement	3 666 224 €		5 101 281 €
Opérations d'ordre de transfert entre section (amort., ecr. Cession)	1 000 000 €	4 136 201 €	1 000 000 €

	Budget voté 2025	CA 2025 prév.	BP 2026
Recettes de fonctionnement	26 509 418 €	31 176 666 €	28 594 281 €
Atténuation de charges	194 663 €	188 525 €	120 000 €
Produits des services	2 312 955 €	2 301 614 €	2 300 000 €
Impôts et taxe	3 395 504 €	3 996 196 €	3 767 446 €
Fiscalité locale	13 353 828 €	13 596 443 €	13 378 000 €
Dotations, subventions et participations	3 153 518 €	3 595 387 €	3 447 604 €
Autres produits de gestion courante	342 463 €	392 465 €	315 600 €
Autres recettes réelles de fonctionnement	10 000 €	3 309 377 €	10 000 €
Amortissement des subventions	11 500 €	61 671 €	30 000 €
Résultat de fonct. reporté (non consolidé)	3 734 987 €	3 734 987 €	5 225 632 €

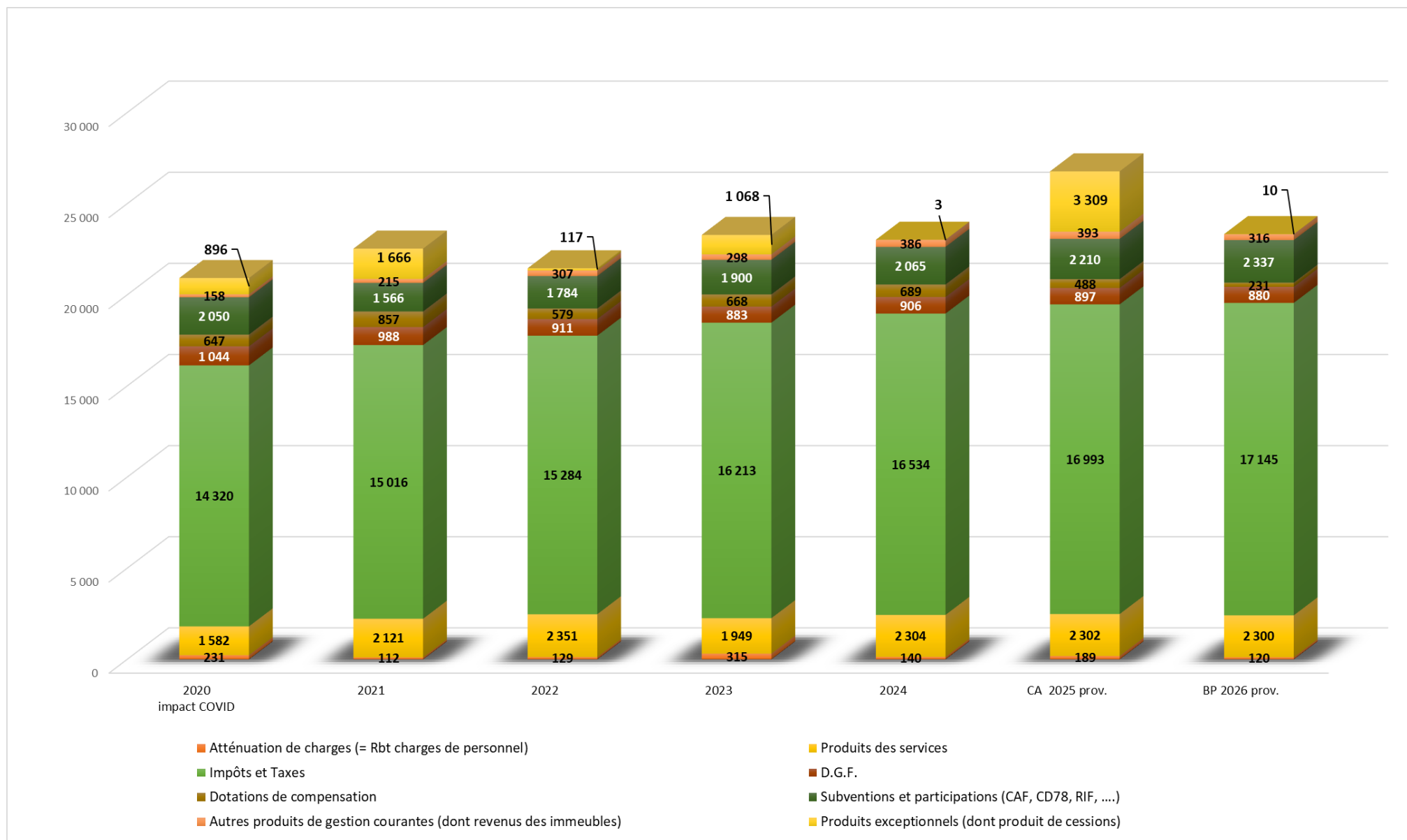
Section d'investissement

	Budget voté 2025	CA 2025 prév.	BP 2026
Dépenses d'investissement	19 609 824 €	15 104 286 €	15 704 723 €
Dotations et fonds	50 000 €	3 560 €	50 000 €
Prise de participation		5 000 €	50 000 €
Subventions d'investissement			175 000 €
Remboursement du capital de la dette	870 000 €	866 288 €	823 000 €
Dépenses d'équipement	4 846 277 €	2 547 121 €	4 255 841 €
Dépenses d'équipement gérés en APCP ou opérations	8 267 047 €	6 074 754 €	5 014 000 €
Opérations d'ordre de section à section (restitution avances sur marchés, ...)	5 565 000 €	5 545 892 €	4 200 000 €
Amortissement des subventions	11 500 €	61 671 €	30 000 €
Solde d'exec. de la section d'invest. reporté (non consolidé)			1 106 883 €

	Budget voté 2025	CA 2025 prév.	BP 2026
Recettes d'investissement	19 609 824 €	13 997 403 €	15 704 723 €
Produits des cessions	3 660 000 €		920 000 €
Dotations et fonds	800 000 €	1 041 337 €	850 000 €
Excédents de fonctionnement capitalisés			113 047 €
Subventions d'investissement	3 409 630 €	1 600 797 €	2 020 395 €
Emprunt/dépôts et cautionnements reçus		500 €	1 500 000 €
Immobilisations corporelles	991 904 €	1 155 609 €	
Opérations d'ordre de section à section (restitution avances sur marchés, ...)	5 565 000 €	5 545 892 €	4 200 000 €
Virement de la section de fonctionnement	3 666 224 €		5 101 281 €
Opérations d'ordre de transfert entre section (amort., ecr. Cession)	1 000 000 €	4 136 201 €	1 000 000 €
Solde d'exec. de la section d'invest. reporté (non consolidé)	517 067 €	517 067 €	0 €

Section de fonctionnement 2026

Evolution des recettes de fonctionnement



Synthèse des recettes de fonctionnement

SYNTHESE ATERRISSAGE		CA 2024	BUDGETE 2025 VOTE	CA 2025 provisoire	BP 2026 prévisionnel
Chap	Libellé	23 023 694,32	22 752 931,15	23 470 630,31	23 328 649,50
013	Atténuation de charges	140 466,63	194 662,73	188 524,53	120 000,00
70	Produit des services, du domaine et ventes diverses	2 303 727,18	2 312 955,00	2 301 614,26	2 300 000,00
73	Impôts et taxes	3 395 254,00	3 395 504,00	3 396 196,10	3 767 445,50
731	Fiscalité locale	13 139 115,83	13 353 828,00	13 596 443,17	13 378 000,00
74	Dotations, subventions et participations	3 659 557,35	3 153 518,06	3 595 387,46	3 447 604,00
75	Autres produits de gestion courante	385 573,33	342 463,36	392 464,79	315 600,00
Total des recettes de gestion courante		3 489,61	10 000,00	3 309 377,27	10 000,00
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels	3 489,61	10 000,00	3 309 377,27	10 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		23 027 183,93	22 762 931,15	26 780 007,58	23 338 649,50

Synthèse des recettes de fonctionnement

Une hausse constante de la **fiscalité locale** (chap. 731) due principalement à la revalorisation chaque année des bases et ce, malgré des taux d'imposition communaux inchangés depuis 2014. Pour 2026, la revalorisation des bases serait de 1 % soit un produit attendu d'environ 12,4 M€ (vs 12,388 M€ en 2025).

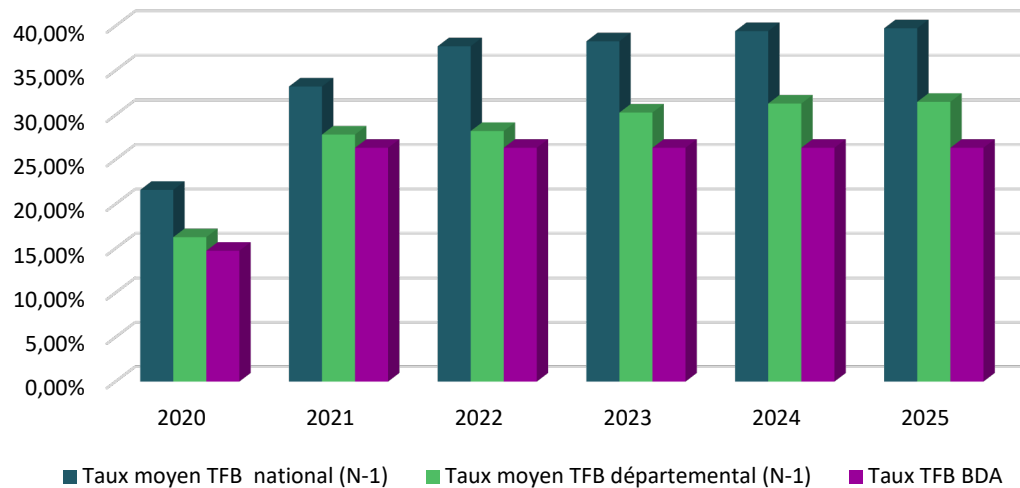
Une **participation des familles en légère baisse** (chap. 70) contribuant ainsi au maintien des services offerts. De 10 % en 2024, on passe à 9,85 % en 2026.

Les **participations et/ou subventions** (chap. 74) versées par la Caisse d'allocations familiales, le Département... concourent au maintien, à la qualité et à la diversité des services.

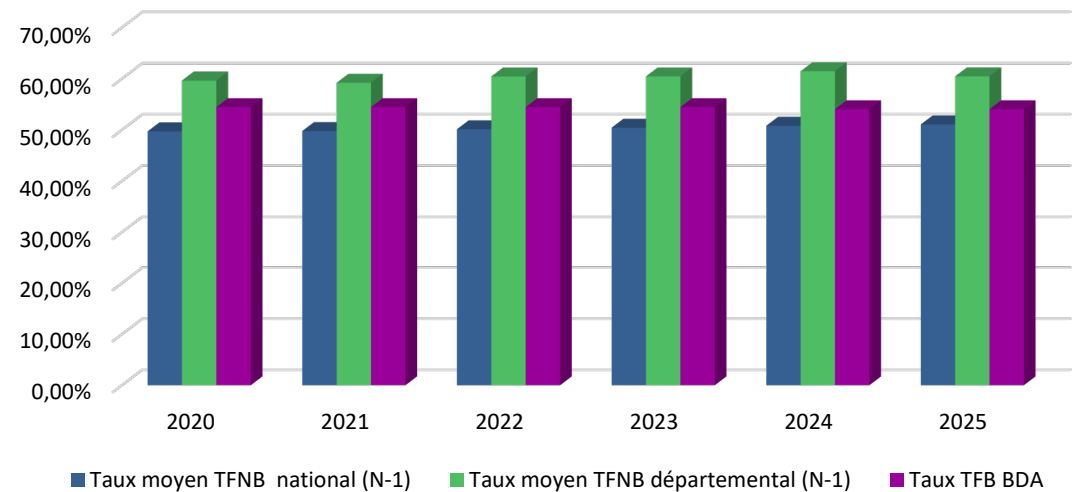
La **dotation globale forfaitaire** (compte 74111) en diminution continue. Jadis composante majeure des ressources communales, cette dotation ne constitue désormais plus qu'une part marginale des recettes de fonctionnement. En 2026, la DGF ne représente qu'environ 3,77 % des recettes réelles de fonctionnement, contre 3,35 % en 2025 et 11,40 % en 2014, illustrant un recul structurel et durable de son poids financier.

Focus sur la fiscalité – Evolution des taux

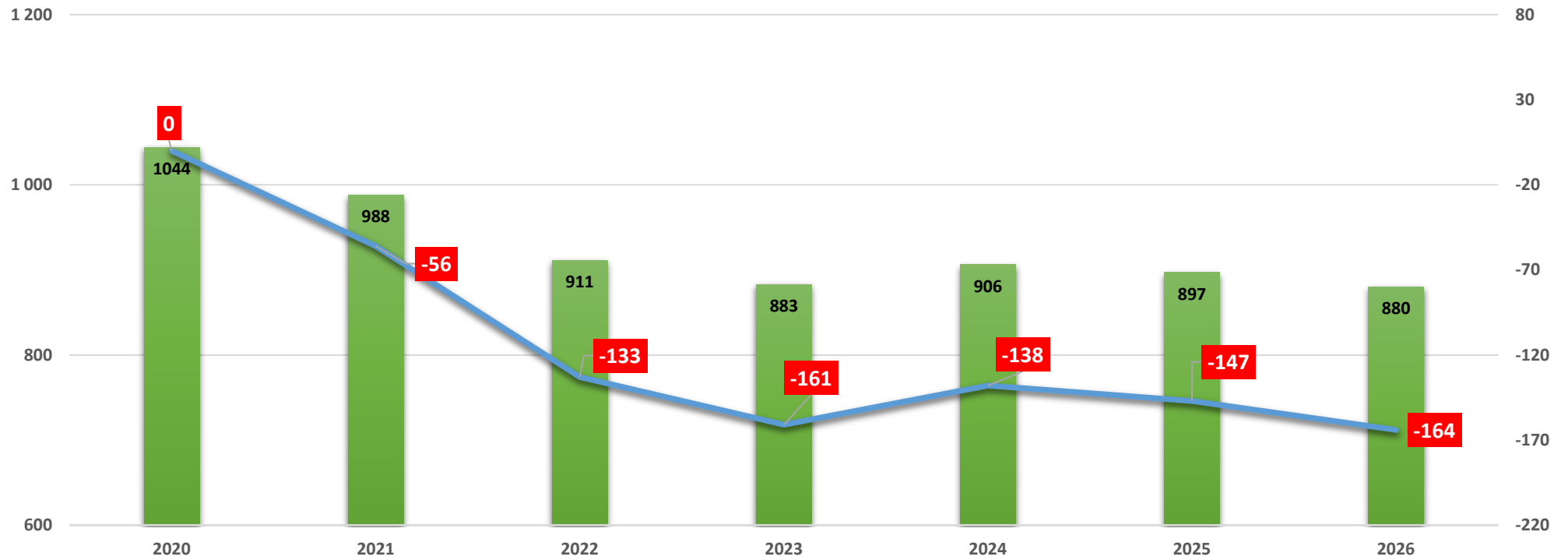
Evolution du taux TFB - source 1259COM



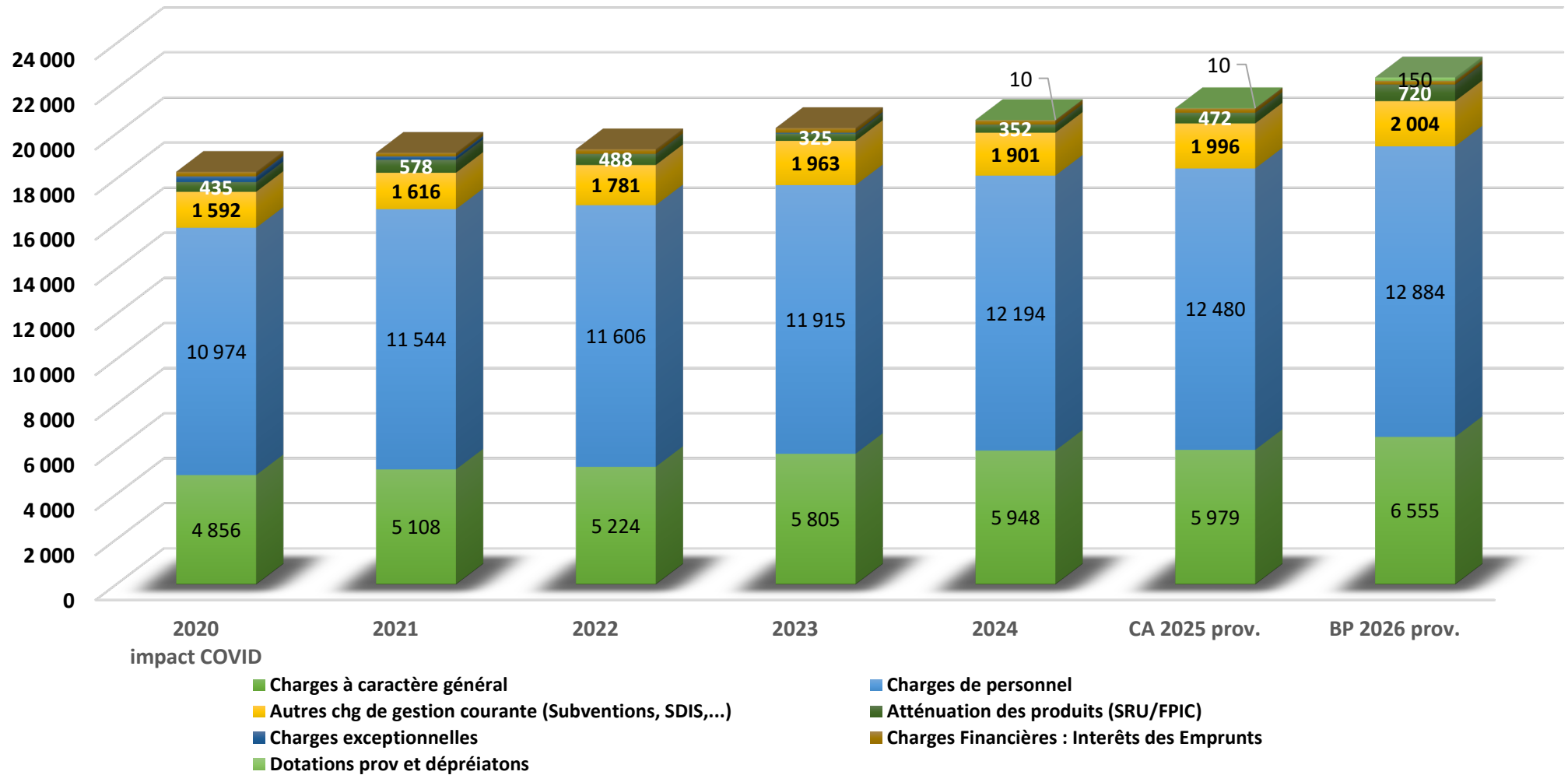
Evolution du taux TFNB - source 1259 COM



Focus sur la DGF – évolution



Evolution des dépenses de fonctionnement



Synthèse des dépenses de fonctionnement

SYNTHESE ATERRISSAGE		CA 2024	BUDGETE 2025 VOTE	CA 2025 provisoire	BP 2026 prévisionnel
Chap	Libellé				16/01/2026 af
FUNCTIONNEMENT					
Total des dépenses réelles		20 394 707,89	21 591 194,50	20 897 924,67	22 163 000,00
011	Charges à caractère général	5 948 127,70	6 220 108,00	5 979 434,49	6 555 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	12 193 964,97	12 555 800,00	12 479 956,13	12 884 000,00
014	Atténuation de produits (FPIC) 7392221	113 586,00	115 000,00	184 914,00	220 000,00
014	739116 Atténuation de produits (SRU) +prélèvement FNAP	238 473,24	350 000,00	217 840,77	400 000,00
014	art 64 PLF 2025 déficit Etat (fonds de réserve) dilico 739218		50 985,00	50 985,00	100 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 900 555,98	2 085 267,83	1 966 088,28	2 004 000,00
Total des dépenses de gestion courante		212 856,07	252 000,00	203 861,14	330 000,00
66	Charges financières	199 047,44	232 000,00	194 563,52	170 000,00
67	Charges exceptionnelles	4 146,18	10 000,00	0,30	10 000,00
6817	dotations aux dépréciations des actifs circulants	9 662,45	10 000,00	9 297,32	150 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		20 607 563,96	21 843 194,50	21 101 785,81	22 493 000,00

Evolution et maîtrise des dépenses à caractère **Bois d'Arcy** général et les autres charges de gestion courante

Dans un contexte de ressources contraintes et peu dynamiques, la trajectoire financière de la collectivité repose sur une vigilance accrue quant à l'évolution des dépenses de fonctionnement. Si une maîtrise globale des charges demeure un objectif constant, certaines évolutions structurelles et conjoncturelles s'imposent néanmoins à la collectivité.

Ainsi, l'année à venir sera marquée par **l'embauche d'un énergéticien**, choix stratégique visant à renforcer le pilotage des consommations énergétiques du patrimoine communal. Cette dépense nouvelle doit être appréhendée comme un **investissement de gestion**, destiné à générer des économies durables, à sécuriser les budgets face à la volatilité des prix de l'énergie et à accompagner les engagements de la collectivité en matière de transition énergétique.

Par ailleurs, la collectivité est confrontée à une **augmentation des cotisations d'assurance**, conséquence directe de la hausse des sinistres, de l'évolution réglementaire et du durcissement du marché assurantiel touchant l'ensemble des collectivités territoriales. Ces charges, largement exogènes, réduisent les marges de manœuvre budgétaires et s'imposent comme des dépenses incompressibles à court terme.

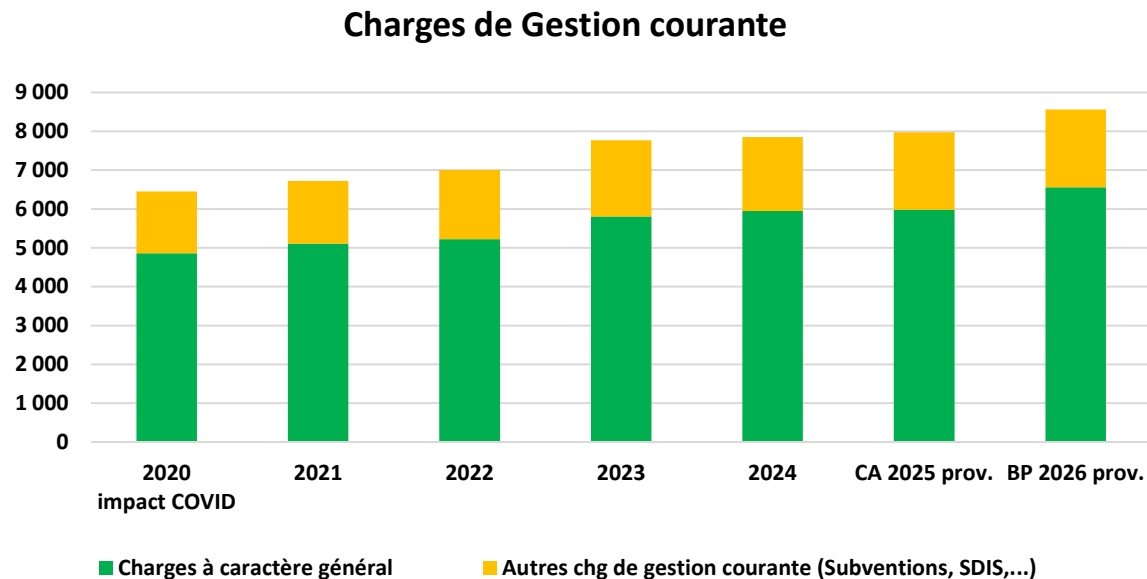
Evolution et maîtrise des dépenses à caractère **Bois d'Arcy** général et les autres charges de gestion courante

Enfin, **l'évolution globale des dépenses de fonctionnement demeure fortement corrélée au contexte inflationniste**, affectant tant les achats courants que les prestations de services et les contrats de maintenance. Malgré les efforts de rationalisation engagés et la recherche d'optimisation des marchés publics, la collectivité subit mécaniquement la revalorisation des prix.

Dans ce cadre, la stratégie budgétaire s'articule autour d'un double objectif : **absorber des charges nouvelles nécessaires au bon fonctionnement des services**, tout en poursuivant une **politique rigoureuse de maîtrise des dépenses**, fondée sur l'anticipation, l'optimisation des processus et la priorisation des actions. Cette approche conditionne le maintien des équilibres financiers et la capacité de la collectivité à poursuivre ses projets dans un environnement économique durablement contraint.

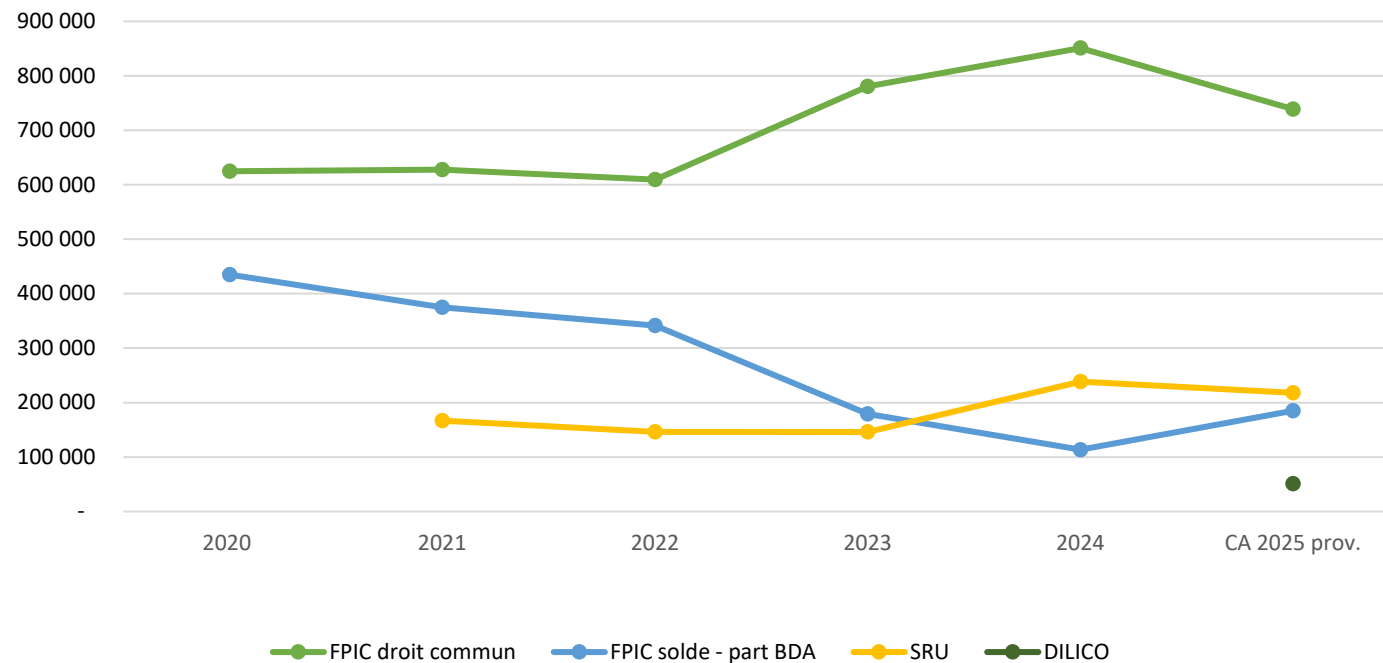
Evolution et maîtrise des dépenses à caractère général et les autres charges de gestion courante

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des charges de gestion de la commune avec une projection jusqu'en 2026. En 2025, elles représentaient 37,74 % du total des dépenses réelles de fonctionnement. En 2026, elles devraient atteindre 38,05 % du total de cette même section.



Evolution des prélèvements opérés par l'Etat

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des prélèvements opérés par l'Etat sur les recettes de la collectivité, principalement au titre des mécanismes de péréquation financière entre collectivités territoriales. Ces dispositifs visent à réduire les écarts de ressources entre communes, en sollicitant les collectivités disposant d'un potentiel financier jugé plus élevé.



Personnel communal

Analyse des effectifs

Structure des effectifs

Effectifs au 01/01	2021	2022	2023	2024	2025	2026	%
Fonctionnaires titulaires et stagiaires* :	175	163	163	157	154	156	50,00%
Contractuels sur emplois permanents** :	93	99	90	92	97	87	27,88%
Contractuels sur emplois non permanents*** :	66	73	77	72	71	69	22,12%
Soit effectif total tous statuts confondus :	334	335	330	321	322	312	100%

* Titulaires et stagiaires :

stagiaires + toutes les catégories de titulaires

** contractuels emplois permanents :

coll cab - CDI - ASSISTANTE MATERNELLE - CONTRACTUEL PERMANENT

*** contractuels emplois non permanents :

APPRENTI - CONTRATS AIDES - OCCASIONNEL - REMPLACANTS - TRAINS DE PAIE HORAIRE - TRAINS DE PAIE INSTITUTEUR

Fonctionnaires et agents non titulaires permanents au 01/01/2026

		CAT A	CAT B	CAT C	Hors catégorie*
au 01/01/2026	Titulaires	13	30	113	0
	Contractuels permanents	10	13	49	15

Hommes	Femmes	Total
34	122	156
30	57	87

*hors catégorie = Assistante maternelle

Charge de Personnel

	2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	BP 2026
Autres charges de personnel	4 419 050	4 400 004	4 321 531	4 404 336	4 987 200	4 603 500
Traitements titulaires indiciaires	3 646 631	3 717 227	3 798 599	3 808 728	3 870 185	4 113 232
Régimes indemnitaires	1 669 553	1 675 798	1 720 983	1 837 137	1 761 367	1 871 981
Bonifications indiciaires	21 366	24 784	27 443	26 384	27 579	29 311
Traitements contractuels	2 420 251	2 365 549	2 531 205	2 536 866	2 694 577	2 863 796
Avantages en nature	8 446	7 685	6 760	6 006	5 904	6 275
Dépenses en personnel (012+011+65) :	12 185 297	12 191 046	12 406 521	12 619 457	13 346 812	13 488 096

	2021	2022	2023	2024	2025
Durée annuelle du travail	1607 h	1607 h	1607 h	1607 h	1607 h
Nb heures supplémentaires et complémentaires	5615,12 h	4055,02 h	2567,15 h	3702,9 h	3 693 h
Taux d'absentéisme	6,61%	10,60%	8,74%	9,01%	10,00%
Jours moyens d'absence par agent (Maladie, CLM, CLD, MP)	14,7	23,54	19,41	19,99	22,19

EN 2025

Heures supplémentaires :

Les heures supplémentaires restent stables entre 2024 et 2025

Absentéisme :

le nombre de jours d'absences en 2025 est en légère augmentation par rapport au chiffre de 2024. En revanche la baisse des effectifs en 2025 (322 agents en 2025 contre 298 en 2026), explique l'augmentation du taux d'absentéisme en revanche nous pouvons constater une baisse significative entre 2024 et 2025 du nombre de jours congé de longue maladie (-216 jours), en congé de longue durée (-516 jours) et en maladie professionnelle (-482 jours)

Evolution des dépenses de personnel

Les dépenses de personnel constituent un poste majeur du budget de fonctionnement et font l'objet d'un suivi attentif dans un contexte de ressources financières contraintes. Pour l'exercice à venir, leur évolution est principalement impactée par des facteurs essentiellement **exogènes** à la collectivité.

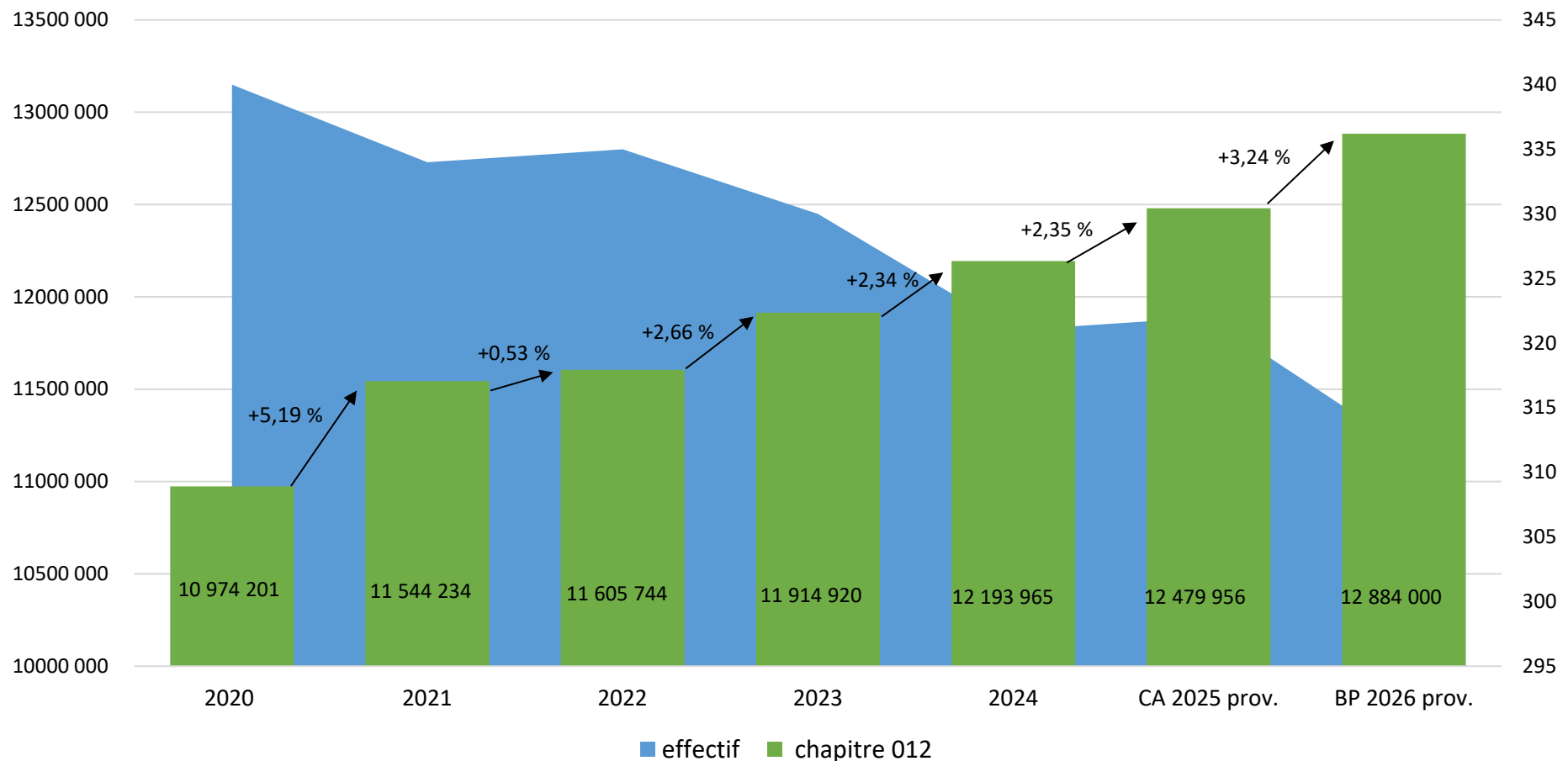
Ainsi, la progression du **glissement vieillesse technicité (GVT)** entraîne une augmentation estimée à **+3 %**, représentant un surcoût de **164 k€**. Cette évolution mécanique résulte de l'ancienneté, des avancements d'échelon et de grade ainsi que de la revalorisation des carrières, et s'impose indépendamment des choix d'effectifs.

Par ailleurs, la collectivité devra absorber la **hausse du taux de cotisation à la CNRACL**, dont l'impact financier est évalué à **+115 k€** sur l'exercice. Cette augmentation, décidée au niveau national, s'impose aux employeurs territoriaux et pèse directement sur la masse salariale, sans lien avec l'évolution du service rendu.

Dans ce contexte, l'évolution des charges de personnel ne traduit pas une politique d'accroissement des effectifs, mais bien l'effet cumulé de mécanismes réglementaires et statutaires.

Evolution des dépenses de personnel

La stratégie budgétaire de la collectivité repose dès lors sur une **gestion rigoureuse et anticipée de la masse salariale**, associant maîtrise des recrutements, optimisation des organisations et pilotage fin des ressources humaines, afin de préserver durablement les équilibres financiers tout en garantissant la continuité et la qualité du service public.



Les projets de notre Plan Pluriannuel d'Investissement

Transition énergétique – Décret tertiaire – Ville



intelligente : Dépenses « Vertes » et/ou utilisant les technologies de l'infor et de la communication pour améliorer la qualité des services urbains ou réduire ses coûts



405 000 € inscrits au budget 2026

Lisières de forêts : Etude de la demande d'autorisation liée à la zone humide



183 000 € inscrits au budget 2026

Crèche Rosa Bonheur et RPE : Reliquat des factures sur marché



342 353 € inscrits au budget 2026

Aménagements extérieurs du Quartier de l'Eglise et Halle du marché : Reliquat des factures sur marché



735 372 € inscrits au budget 2026

Aménagements et rénovation du Quartier de la

Tremblaye : Après les rues Camélinat et Etienne-Jules Marey, poursuite des travaux avec la rue Baudin



1 840 000 € inscrits au budget 2026

Aménagement du cadre de vie du Quartier Saint-Jean :

Enfouissement des réseaux (électriques de distribution publique, de communications électroniques et d'éclairage public) de la rue Gabriel Péri par le SIGEIF



613 500 € inscrits au budget 2026

Réhabilitation énergétique de l'Espace Charles Peguy :

Un ambitieux projet de réhabilitation énergétique de l'ensemble du bâtiment



250 000 € inscrits au budget 2026

Aménagements paysagers, Equipements publics et construction du Gymnase Croix-Bonnet :

Maîtrise d'œuvre pour la construction du gymnase Croix Bonnet



400 000 € inscrits au budget 2026

Aire de glisse vers le Complexe sportif Charles Simon



225 000 € inscrits au budget 2026

Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)

Opérations - Dépenses	Code Programme	Code opération	Montant de l'opération prévisionnel	AP ouverte	AP projeté	Dépenses 2020 à 2023	Dépenses 2024	Dépenses 2025	2026 (RAR 2025+ nouvelles inscript. 2026)	Prévision 2027	Prévision 2028
Investissement récurrent (hors opération)			14 078 423,00			6 643 616,00	1 900 686	2 547 121,00	2 987 000,00		
Dépenses d'équipement gérées en opération											
Lotissement Saint-Jean		10034	1 259 464,00			736 828,00	211 320,00	18 334,48			
Tennis couverts et courts extérieurs		10038	524 212,54			112 924,00	312 912,00	8 178,54			
salle La Fabrik		10039	319 649,00			319 649,00					
Modernisation des services publics		10040	970 963,40			711 041,00	69 119,00	76 273,40	114 530,00		
Smart City		10041	103 096,00			90 155,00	12 941,00				
Rue Gabriel Péri		10044	160 248,00			160 248,00					
Budget participatif		10045	117 241,00				117 241,00				
Aménagement d'une forêt urbaine		10046	283 105,46				175 556,00	107 549,46			
Réhabilitation GS Turpault / Roseaie		10047	59 644,80				22 140,00	37 504,80			
Aménagement d'équipements sportifs (basket et pump track)			434 463,47					134 463,47	300 000,00		
Programmes gérés en AP/CP											
Lisières de forêt Croix Bonnet	AP19C-2019	1910018		4 175 903,00		272 425,00	39 539,00	2 364,00	183 000,00	2 000 000,00	1 678 575,00
Aménagements paysagers du Domaine de la Tremblaye	AP19B-2019	1910032		3 000 000,00		653 243,00	1 391 261,00	297 153,92	30 000,00	628 342,08	
Centre de loisirs La Colombe	AP19D-2019	1910039		5 844 080,00		743 857,00		-	-	-	-
Aménagement et rénovation du Quartier de la Tremblaye	AP19G-2020	1910041		3 000 000,00	4 700 000,00	710 517,00	567 449,00	1 342 722,19	1 840 000,00	239 311,81	
Crèche Rosa Bonheur et RPE	AP21A-2021	1910042		4 450 000,00		1 264 503,82	1 974 286,51	868 857,42	342 352,25		
Aménagements extérieurs du Quartier de l'Eglise et Halle du marché	AP21B-2021	1910043		4 531 000,00		274 653,31	484 502,00	3 036 472,32	735 372,37		
Aménagements paysagers, équipements publics et construction Gymnase Croix Bonnet	AP24A-2024	2410048		5 400 000,00			32 622,00	186 840,80	400 000,00	2 000 000,00	1 500 000,00
Transition énergétique - Décret tertiaire - Ville intelligente	AP24B-2024	2410049		4 000 000,00				55 828,85	405 000,00	1 070 000,00	200 000,00
Aménagement du cadre de vie du Quartier Saint-Jean	AP25A-2025	2510051		3 000 000,00				24 279,49	613 500,00	1 000 000,00	900 000,00
Réhabilitation énergétique de l'Espace Charles Peguy	AP26A-2026	2610052	1 500 000,00						250 000,00	1 250 000,00	

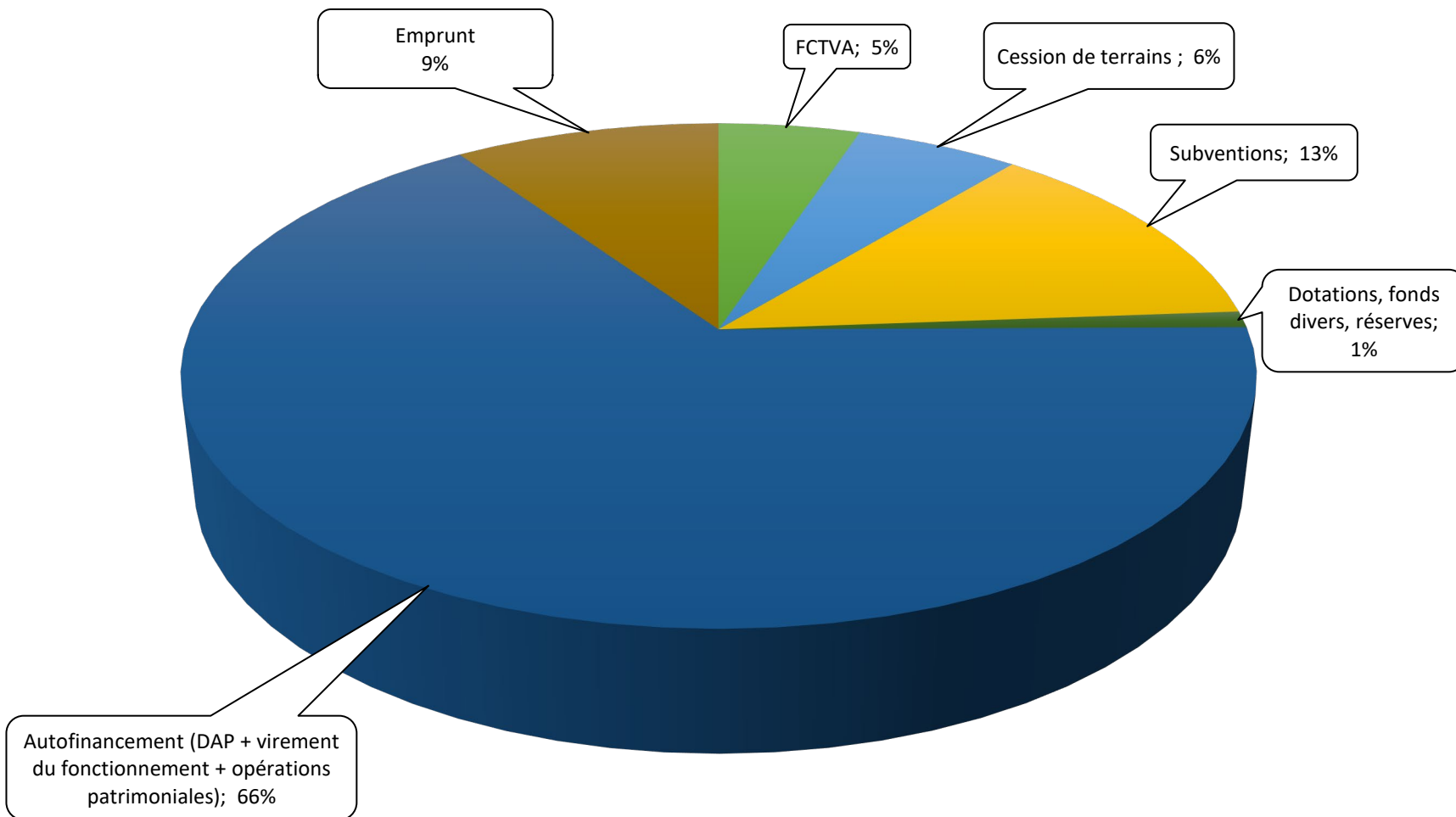
Opérations - Recettes		Code opération	Montant de l'opération	AP ouverte		Recettes 2020 à 2023	2024	2025	2026	2027	2028
Subventions sur dépenses récurrentes			4 019 276,76			493 378,00	2 190 019	1 000 780,73	335 099,03		
Recettes fléchées sur les opérations mais globalisées dans le chapitre 13											
lotissement Saint-Jean		10034	-								
Tennis couverts et courts extérieurs		10038	-								
Salle La Fabrik		10039	194 185,00			194 185,00					
Modernisation des services publics		10040	-								
Smart City		10041	-								
Rue Gabriel Péri		10044	-								
Budget participatif		10045	-								
Aménagement d'une forêt urbaine		10046	58 825,00					58 825,00			
Réhabilitation Turpault / Roseraie		10047	-								
Réhabilitation énergétique de l'Espace Charles Peguy		10050									
Aménagement d'équipements sportifs (basket et pump track)									51 700,00		
Lisières de forêt Croix Bonnet	AP19C-2019	1910018	2 429 576,00			463 773,00	1 317 000,00				648 803,00
Aménagements paysagers du Domaine de la Tremblaye	AP19B-2019	1910032	442 000,00								
Centre de loisirs La Colombe	AP19D-2019	1910039									
Aménagement et rénovation du Quartier de la Tremblaye	AP19G-2020	1910041	62 749,37			31 519,61	31 229,76	48 608,65	300 000,00		
Crèche Rosa Bonheur et RPE	AP21A-2021	1910042	1 159 460,72				1 112 708,82	46 751,90	896 240,00		
Aménagements extérieurs du Quartier de l'Eglise et Halle du marché	AP21B-2021	1910043	472 664,15					472 664,15	437 355,85		
Aménagements paysagers, équipements publics et construction Gymnase Croix Bonnet	AP24A-2024	2410048									
Transition énergétique - Décret tertiaire - Ville intelligente	AP24B-2024	2410049									
Aménagement du cadre de vie du Quartier Saint-Jean	AP25A-2025	2510051									

Financement des investissements

Le financement des dépenses d'investissement se fera essentiellement par le biais :

- de l'**autofinancement** net dégagé permettant d'affecter en section d'investissement environ 5 M€ provenant principalement du report excédentaire 2025 de la section de fonctionnement et 1 000 k€ d'amortissement,
- de l'**emprunt** pour 1,5 M€,
- **des cessions de terrains** pour un montant total de 920 k€ de terrains nus à bâtir,
- **des subventions** de nos partenaires institutionnels s'élevant à 2 020 k€ dont 1 690 k€ de report fléché sur le CAR de la Région Ile-de-France, le Conseil Départemental des Yvelines, la Caisse d'Allocations Familiales...
- du **FCTVA** d'environ 800 k€ qui consiste en la récupération de la tva sur les dépenses 2025.

Financement des investissements



Conclusion stratégique

La contraction durable des dotations de l'État, combinée à la stagnation — voire à la légère diminution — des recettes issues de la participation des familles, impose une évolution de la stratégie financière de la collectivité.

Dans un contexte de ressources structurellement moins dynamiques, le maintien des équilibres budgétaires et des ambitions de service public ne peut plus reposer sur les seuls leviers traditionnels.

Dès lors, la collectivité se voit contrainte d'engager une démarche proactive et structurée de diversification de ses financements. Celle-ci implique l'identification systématique de dispositifs de soutien externes, le développement de partenariats financiers institutionnels et la mobilisation de financements ciblés sur les projets à forte valeur ajoutée territoriale.

Cette orientation stratégique constitue un levier essentiel pour préserver la capacité d'investissement, sécuriser le fonctionnement des services et accompagner durablement les priorités politiques du mandat.

